

Ittigen, le 2 août 2019

Aux président(e)s des clubs et écoles de la FSJ

Licences

Chères Présidentes, chers Présidents

A l'occasion de l'AD 2019, le nouveau règlement des membres a été approuvé à une large majorité et avec lui la direction de marche proposée. Vous vous êtes prononcés en faveur de la voie de la solidarité. Avec les attraits positifs (cf. feuille d'information), nous partons du principe que maintenant, pour tous les membres qui pratiquent le judo et/ou le ju-jitsu, une licence FSJ sera systématiquement commandée. Nous vous demandons de mettre en œuvre ce nouveau règlement dès maintenant. Nous avons mis sur pied tout un ensemble de mesures incitatives positives. La mise en œuvre volontaire devrait être au premier plan et nous faisons appel à votre participation engagée.

En cas d'irrégularités suite à des contrôles sur place, des contrôles approfondis peuvent être effectués conformément au règlement des membres. Des sanctions éventuelles pourront alors être prises, mais nous espérons qu'elles ne seront pas nécessaires.

Dans la feuille d'information ci-jointe, vous trouverez une description détaillée des différentes mesures ainsi qu'un document supplémentaire FAQ avec les réponses correspondantes. La FAQ sera étoffée sur une base continue en fonction des commentaires reçus et mise à jour sur le site web.

Les mesures les plus importantes sont les suivantes:

- Les ceintures blanches **et** les nouveaux membres peuvent désormais être transmis électroniquement à l'aide d'un [template d'Excel](#) séparé.
- Pas de passeport FSJ obligatoire pour les ceintures blanches.
- [Rabais et privilèges](#) pour toutes les personnes titulaires d'une licence (p. ex. [Sunrise](#) offre env. 60% de rabais sur les abonnements).

Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen b. Bern

office@sjv.ch
www.sjv.ch





- Des bons pour les 3 clubs/écoles **les plus actifs** par catégorie (cf. feuille d'information) d'un montant de 20% de l'augmentation du volume de licences FSJ, maximal CHF 20'000 par an.
- Tirage au sort de prix pour tous les clubs/écoles qui génèrent une augmentation de volume de plus de Fr. 500. - par an.
- Remise à la FSJ de la liste des membres du club/de l'école ainsi que des listes des inscriptions J+S au 31.12. de l'année calendaire concernée.
- Transfert du travail de saisie dans la base de données au bureau de la FSJ pour le soutien administratif des clubs/écoles. Judoka et Jiuka (ceintures blanches) sont donc déjà consignés dans le système et le club ou l'école peut simplement cliquer dans l'extranet pour commander le passeport, après que le Judoka ou Jiuka ait atteint la ceinture jaune.

Nous vous remercions de votre soutien et vous souhaitons un bel été.



Daniel Kistler
(Président)



Samuel Knoepfel
(Directeur)

Annexe

- Feuillet d'information concernant l'exigence de licence
- FAQ sur l'obligation de licence
- Template d'Excel

Ittigen, le 2 août 2019

Feuillet d'information concernant l'exigence de licence

L'Assemblée des Délégués du 1er juin 2019 a modifié le [règlement des membres](#). Désormais, les ceintures blanches des clubs/écoles doivent acquérir une licence. En outre (ce n'est pas nouveau) les clubs/écoles sont dans l'obligation de procurer une licence annuelle FSJ à tous les judokas ou ju-jitsukas membres ou qui ont une relation contractuelle avec eux. Bien entendu, cela s'applique également aux membres qui ne participent pas à des compétitions ou qui ne suivent pas de cours, de camps d'entraînement etc.

Vous trouverez également des informations complémentaires dans les réponses à la FAQ. La FAQ est continuellement mise à jour et est également disponible sur la page d'accueil de la FSJ.

Inscription ceintures blanches

Toutes les ceintures blanches, quel que soit l'âge des membres du club, doivent être déclarés à office@sjv.ch grâce au *template d'excel* ci-joint. Merci de ne pas envoyer de fichiers PDF, de capture d'écrans ou de photos des listes. Les signalisations à la FSJ peuvent être faites soit en continu, soit à la fin du cours pour débutants.

Coûts

La licence est gratuite pour les ceintures blanches la première année lorsque le membre est inscrit entre janvier et septembre. Une inscription entre octobre et décembre signifie que la licence est en outre gratuite pour l'année suivante.

Charge administrative pour les clubs/écoles

Il n'y a pas de charge supplémentaire car le secrétariat de la FSJ effectue le travail de saisie pour les clubs/écoles à partir du *template d'excel* dans la base de données de la FSJ. Il s'agit donc d'un soulagement supplémentaire pour les clubs/écoles. Les judokas et ju-jitsukas (ceintures blanches) sont ainsi déjà enregistrés dans le système et peuvent être sélectionnés facilement dans l'extranet par le club ou l'école après avoir atteint la ceinture jaune pour la commande du passeport.

Nouveaux membres ou membres qui ont aujourd'hui une ceinture jaune ou un grade supérieur et qui n'ont pourtant pas de licence

Ceux-ci peuvent être enregistrés par le club/l'école dans l'extranet ou peuvent être signalés à la FSJ en suivant la même procédure que les ceintures blanches avec le *template d'excel* à envoyer à office@sjv.ch.

Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen b. Bern

office@sjv.ch
www.sjv.ch



Passeport FSJ

Comme auparavant, le passeport FSJ doit être obtenu à partir de la ceinture jaune contre paiement de la redevance correspondante.

Listes des membres et listes J+S d'ici à la fin de l'année

Au plus tard à la mi-janvier de l'année suivante, le club/l'école envoie la liste complète des membres judokas et ju-jitsukas du club/l'école au 31.12 par voie électronique à la FSJ. La liste des membres inscrits à J+S de l'année écoulée doit également être envoyée à office@sjv.ch.

Incitations pour le club/l'école

➤ Bons d'achat de matériel chez Budo-Sport AG Berne/Budosport Nippon AG Zurich

20% d'une éventuelle augmentation du volume de licences de la FSJ au 31.12., au maximum CHF 20'000 par an, seront attribués en récompense sous forme de bons pour l'achat de matériel (judogi, tatami, etc.) d'un tiers chacun à

- **Incitation 1: les 3 clubs/écoles ayant le plus grand volume de licences en francs au 31.12. de l'année civile par rapport à l'année précédente**
 - 1^{er} rang 50%,
 - 2^{ème} rang 30%,
 - 3^{ème} rang 20%.
- **Incitation 2: les 3 clubs/écoles ayant connu la plus forte augmentation du volume des licences en francs au 31.12. de l'année civile par rapport à l'année précédente.**
 - 1^{er} rang 50%,
 - 2^{ème} rang 30%,
 - 3^{ème} rang 20%.
- **Incitation 3: les 3 clubs/écoles ayant le plus fort pourcentage d'augmentation de leur volume de licences en francs au 31.12. de l'année civile.**
 - 1^{er} rang 50%,
 - 2^{ème} rang 30%,
 - 3^{ème} rang 20%.

Chaque club/l'école ne peut remporter que dans l'une de ces 3 catégories par année civile. Si un club/une école se situe dans les 3 premiers rangs dans plusieurs catégories, seul le meilleur classement sera pris en compte. Dans les autres catégories, le club/l'école suivant(e) gagnera une place. Dans le cas d'un classement ex aequo, un tirage au sort déterminera de quelle catégorie proviendra la prime. Important: seules les licences payantes seront prises en compte pour la comparaison annuelle. Les licences gratuites et officielles ne sont pas comptabilisées.

- **Tirage au sort de prix pour les clubs/écoles qui, au 31.12. de l'année civile, génèrent une augmentation du volume annuel de plus de CHF 500.**

1^{er} prix: entraînement de votre choix par un entraîneur national de Judo ou de Ju-Jitsu dans le club/l'école.

2^{ème} prix: participation gratuite pour 10 personnes aux cours homologués par la FSJ, p.ex. cours techniques, Kata, Kuatsu ou camps d'entraînement etc.; la FSJ prend en charge les frais réels du cours pour un maximum de CHF 50 par personne.

3^{ème} prix: participation de 10 membres du club/de l'école à un entraînement avec l'équipe nationale dans le cadre de la distinction U15, y compris une heure d'autographes avec les athlètes de l'équipe nationale.

4^{ème} prix: 10 invitations à l'apéro VIP du CSI ou de la finale CSE ou au SJO de votre choix.

5^{ème} prix: 3 livres OBI (allemand ou français).

6^{ème} prix: 3 Manuels de Judo ou de Ju-jitsu (allemand ou français).

Incitations pour les licenciés

Rabais et réductions selon la [liste](#) suivante, par exemple [les réductions Sunrise](#).

Contrôles

Sur la base des listes soumises, l'inscription correcte des membres sera vérifiée par échantillonnage. En cas d'irrégularités, des contrôles approfondis seront effectués conformément au règlement des membres.

Sanctions

En cas de violation de l'obligation d'inscription des membres conformément au règlement des membres, les sanctions correspondantes seront appliquées.

Ittigen, le 2 août 2019

FAQ sur l'obligation de licence

Comment les ceintures blanches sont-elles signalées à la FSJ?

- Le club/école doit signaler les ceintures blanches grâce au [template d'excel](#) à office@sjv.ch.
Merci de ne pas envoyer de fichiers PDF, de capture d'écrans ou de photos des listes.

Qu'en est-il des cours d'initiation et des programmes vacances?

- Tant que les «initiés» ne sont pas membres du club/de l'école, il n'est pas nécessaire de commander une licence.

Et la gymnastique P+E?

- Tant que les participants ne sont pas membres du club/de l'école ou que ni le Ju-Jitsu ni le Judo ne sont pratiqués, aucune licence ne doit être commandée.

Qu'en est-il des autres offres comme le fitness, l'entraînement musculaire etc.

- Tant que les participants ne pratiquent pas le Ju-Jitsu ou le Judo, aucune licence ne doit être commandée.

Exemple de calcul des incitations pour les clubs/écoles

- Augmentation du volume de licences FSJ CHF 45'000 p.a. au 31.12.: Dont 20% en récompense = CHF 9'000. Pour les incitations 1, 2 et 3 (voir feuillet d'information): bons d'achat de matériel d'une valeur de CHF 3'000 chacun.

1er rang CHF 1'500
2ème rang CHF 900
3ème rang CHF 600

Soulagement administratif pour le club et l'école si la FSJ prend en charge la saisie des ceintures blanches dans la base de données.

- Décharge pour le club/l'école, puisque la FSJ prend en charge le travail de saisie pour les clubs/écoles dans la base de données de la FSJ (*template d'excel*). Les judokas et ju-jitsukas (ceintures blanches) sont ainsi déjà enregistrés dans le système et peuvent être sélectionnés facilement dans l'extranet par le club ou l'école après avoir atteint la ceinture jaune pour la commande du passeport.

Quand et à quelle fréquence les ceintures blanches doivent-elles être signalées?

- Les signalisations à la FSJ peuvent être faites soit en continu, soit à la fin d'un cours débutants.

À quel âge les enfants portant une ceinture blanche doivent-ils être enregistrés?



- Le facteur décisif n'est pas l'âge, mais l'appartenance au club/l'école, c'est-à-dire à qu'une inscription doit être effectuée à partir de l'adhésion ou la conclusion d'un contrat d'adhésion. Les enfants doivent être inscrits pour que les fonds J+S soient reçus.

Combien coûte la licence annuelle pour les ceintures blanches?

- La licence est gratuite la première année si la ceinture blanche est enregistrée entre janvier et septembre. Une inscription entre octobre et décembre signifie que la licence est en outre gratuite pour l'année suivante. Par conséquent, une ceinture blanche peut avoir une licence gratuite jusqu'à 15 mois (d'octobre à décembre de l'année en cours ainsi que l'année suivante). Si l'examen de la ceinture jaune est passé pendant cette période, il faut obtenir le passeport FSJ et payer la licence.

Exemples

- Claudia est ceinture blanche et est inscrite à la FSJ entre janvier et septembre 2019. La licence 2019 est gratuite. La licence 2020 doit être payée.
- Claudia est ceinture blanche et est inscrite à la FSJ entre octobre et décembre 2019. La licence est gratuite en 2019 et 2020.
- Claudia passera l'examen de la ceinture jaune en 2020. Elle doit obtenir et payer le passeport FSJ. Elle doit également payer la licence 2020, car elle est maintenant ceinture jaune.

Est-ce que les judokas et ju-jitsukas qui quittent le club/école doivent être signalés à la FSJ?

- Non, il n'est pas nécessaire de les signaler à la FSJ. Il suffit que le club/école n'active pas la licence correspondante sur l'extranet pour l'année suivante, mais enregistre la date de retrait du club/école.

Est-ce que tous les judokas et ju-jitsukas d'un club/école doivent avoir une licence FSJ valide ? Même ceux qui ont une ceinture plus haute que la blanche ? Même ceux qui ne participent pas aux compétitions, cours, camps d'entraînement etc ?

- Oui, tous doivent obtenir la licence FSJ, cf. le [règlement des membres](#) de la FSJ, art. 5.4.

Comment et quand les judokas et ju-jitsukas sans licence valide doivent-ils être signalés à la FSJ?

- Ceux-ci peuvent être enregistrés par le club/école dans l'extranet. Sinon, ces judokas et ju-jitsukas peuvent être signalés à la FSJ grâce au même *template d'excel* envoyé à office@sjv.ch que les ceintures blanches. Merci de ne pas envoyer de fichiers PDF, de capture d'écrans ou de photos des listes.

Des contrôles seront-ils effectués?

- Pour l'instant, la FSJ compte sur l'honnêteté des clubs/écoles et leur fait confiance. Les listes sont vérifiées de manière aléatoire. En cas d'irrégularités, des contrôles seront effectués conformément aux règlements des membres.

Que signifie le contact direct entre la FSJ et le Budoka licencié?

- Pour le moment, les factures et les licences continueront d'être envoyées aux clubs/écoles. Les listes d'inscription contiennent également l'adresse électronique et les numéros de

téléphone (dans le cas des enfants, ceux de leurs parents). Ainsi, la FSJ peut accueillir directement les judokas et les ju-jitsukas licenciés par un mot de bienvenue par e-mail, leur indiquer les opportunités de réduction, les informer des événements à venir dans la région etc. A l'avenir, le système de licence sera numérisé, afin que les clubs/écoles aient moins de travail administratif. L'un des principaux objectifs de la numérisation est de faire en sorte que l'attribution des licences et le recouvrement des créances s'effectuent directement entre la FSJ et le judoka/ju-jitsuka.

La licence d'une ceinture blanche est-elle visuellement différente de celle des autres?

→ Non, ce sont les mêmes cartes de licence.

Dois-je commander et payer un passeport FSJ pour les ceintures blanches?

→ Non, les ceintures blanches ne nécessitent pas encore de passeport FSJ.

La licence FSJ gratuite peut-elle également être utilisée comme carte de réduction?

→ Oui, la licence libre ne diffère pas de la licence normale et peut être utilisée comme une carte de réduction équivalente. Les offres en cours sont disponibles [ici](#) sur le site de la FSJ. D'autres offres sont ajoutées continuellement.